

**Termes de Référence [TdR]
Expert International en Ecloseries Continentales [H/F]
“Renforcement des écloseries et des établissements
d’aquaculture continentale en Algérie”**

1. CONTEXTE

1.1. Présentation du programme

L'objectif général du Programme « [Economie Bleue, Pêche et Aquaculture](#) » est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue ([SNEB](#)).

La logique d'intervention du projet s'articule autour des actions phares prévues par la SNEB avec une attention particulière portée au développement des activités de pêche et d'aquaculture. Il s'agit d'un secteur clé réparti sur l'ensemble de la bande côtière du pays (plus de 2000 km) et capable de fédérer l'ensemble des intervenants sectoriels de l'EB. Le présent programme a pour but d'accompagner le développement des opportunités économiques du secteur au profit des communautés côtières, d'une utilisation rationnelle des ressources et de la sauvegarde de l'environnement.

Le projet « Economie Bleue – Pêche et Aquaculture » vient ainsi appuyer l'opérationnalisation de la SNEB-2030 autour de trois objectifs spécifiques (OS) et dix résultats ;

- **OS1 – L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement** au profit des communautés côtières par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l'aquaculture marine et continentale ;
- **OS2 – Les revenus et les conditions de travail** des pêcheurs artisans sont améliorés ;
- **OS3 – L'Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche** sur l'ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d'encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

La présente mission est liée de manière étroite aux objectifs spécifiques OS1 et OS2, avec une attention particulière en ce qui concerne la promotion d'une aquaculture et d'une durable, compétitive, diversifiée et sûre vis-à-vis de la santé du consommateur.

1.2. Contexte de la mission

L'aquaculture en Algérie représente un secteur au potentiel de développement considérable, tant dans les zones côtières qu'à l'intérieur du pays. Ce secteur émergent peut devenir un pilier essentiel pour garantir la sécurité alimentaire, stimuler le développement économique local et générer des emplois, contribuant ainsi à la diversification de l'économie nationale.

Malgré la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'incitations publiques, les niveaux de production aquacole restent modestes. En 2022, la production totale a atteint 5 210 tonnes, avec une croissance attendue à court terme grâce au lancement de nouveaux projets d'aquaculture marine, incluant l'installation de nombreuses cages flottantes.

En ce qui concerne l'aquaculture continentale, la production déclarée pour la même année s'élève à 2 196 tonnes. Cependant, ce chiffre inclut les captures de pêche continentale dans les réservoirs, considérées comme de l'aquaculture de repeuplement ou extensive. La production réelle d'aquaculture intensive ou semi-intensive n'était que de 110 tonnes, ce qui révèle une marge d'amélioration significative.

Principaux défis de l'aquaculture continentale

- Les faibles niveaux de production en aquaculture continentale s'expliquent par une combinaison de facteurs limitants :
- Marché peu développé : Faible demande et manque de structuration du marché pour les espèces d'eau douce.
- Peu de diversification et de valorisation : Offre limitée de produits et faible valeur ajoutée.
- Inefficacités techniques : Faibles rendements dus à la mauvaise qualité des alevins et à des pratiques d'élevage inefficaces.
- Alimentation de mauvaise qualité : Faible qualité des aliments utilisés en aquaculture.
- Absence de modèles rentables : Manque de modèle de ferme piscicole continentale adapté au contexte national et ayant démontré sa rentabilité.
- Limites de la recherche : Faible performance des centres publics de recherche et de démonstration en aquaculture continentale.
- Conditions climatiques défavorables : Sécheresse persistante ces dernières années, affectant gravement les ressources en eau disponibles.

La présente initiative vise à contribuer à la résolution de ces problématiques à travers deux axes principaux :

- Amélioration des pratiques d'élevage : Mise en œuvre de techniques plus efficaces et durables pour augmenter la productivité et la qualité des produits.
- Conception d'un modèle d'établissement-type : Développement d'un modèle de ferme piscicole continentale adapté aux conditions locales, servant de référence pour de futurs projets.
- Grâce à ces actions, il est attendu de jeter les bases d'un développement durable et rentable de l'aquaculture continentale en Algérie, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à la croissance économique du pays.

2. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs de la mission

La présente mission d'expertise poursuit les objectifs suivants :

Objectif général :

- Contribuer au développement durable et rentable de l'aquaculture continentale en Algérie afin de renforcer la sécurité alimentaire, stimuler l'économie locale et promouvoir la création d'emplois.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les pratiques d'écloserie et d'élevage pour optimiser la production aquacole.
- Concevoir un modèle d'établissement-type pour le développement de fermes piscicoles continentales adaptées aux conditions locales.
- Améliorer la qualité des alevins afin d'augmenter les rendements et la viabilité des projets aquacoles.

2.2. Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- Adoption de techniques améliorées en écloserie et en élevage, permettant une augmentation de la productivité et une meilleure survie des alevins.
- Développement d'un modèle d'établissement aquacole adapté aux conditions locales et reproductible.
- Amélioration de la qualité des alevins, contribuant à une croissance accrue et à une meilleure rentabilité des fermes piscicoles.

3. ACTIVITES PREVUES DANS LE CADRE DE LA MISSION

Pour l'atteinte des résultats ci-avant détaillés, les activités suivantes sont prévues dans le cadre de la mission :

3.1. Renforcement des techniques d'écloserie et d'élevage

- Organisation de sessions de formation sur les bonnes pratiques d'écloserie et de gestion des alevins ;
- Mise en place de démonstrations pratiques sur l'amélioration des conditions de reproduction et de croissance des poissons ;
- Introduction de protocoles techniques améliorés pour maximiser la survie des alevins ;
- Conception d'un programme d'amélioration génétique des reproducteurs pour obtenir des alevins plus résistants et performants ;
- Amélioration des conditions de nutrition durant les premiers stades de développement ;
- Introduction de techniques de pour l'obtention d'alevins mono-sexe ;

Deux sessions de formation sont prévues, une à l'Est et une autre à l'Ouest, prévisiblement au niveau des Wilayas de Bordj Bou Arreridj et d'Oran, respectivement.

Les sessions de formation seront réalisées au niveau d'établissements privés en aquaculture réunissant les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la formation avec succès ;

Chaque session de formation aura une durée estimée d'une semaine et sera adressée à un groupe de 15 personnes maximum, comprenant :

- 6 opérateurs économiques ;
- 3 chercheurs du CNRDPA et annexes ;
- 4 formateurs des EFTP/ITPA/INSPA;
- 2 ingénieurs/techniciens des DPA ;

3.2. Conception d'un modèle d'établissement aquacole adapté

- Réalisation d'une étude des modèles d'exploitation existants et identification des bonnes pratiques ;

- Élaboration d'un modèle standardisé (guide) pour les fermes piscicoles continentales, en tenant compte des contraintes locales (climat, disponibilité de l'eau, coûts de production) ;
- Organisation d'un séminaire pour la présentation du modèle proposé ;

4. INDICATEURS DE RESULTAT DIRECT DE LA MISSION

Les indicateurs suivants devront être renseignés dans le rapport de mission :

- Nombre de participants ;
- Amélioration de la qualité des alevins ;
- Augmentation de la demande d'alevins ;
- Amélioration de la rentabilité des projets ;
- Adoption du nouveau modèle d'écloserie présenté ;

Sources de vérification :

- Feuilles de présence et rapports de formation ;
- Rapports statistiques sur la production de la pisciculture continentale ;

5. DEROULEMENT ET CALENDRIER DE LA MISSION

Sous la supervision de l'Expert référent pour la pêche et l'aquaculture, et avec l'appui de l'Expert International en Aquaculture, la mission sera réalisée par un bureau d'études spécialisé, au cours de la période comprise entre avril et septembre 2025. Un budget de 70 H/J est provisionné, incluant le temps nécessaire aux déplacements et à la rédaction des rapports de mission.

Le calendrier indicatif de la mission et la répartition des h/j sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Activités	Période	Hommes/jour
3.1	Avril/septembre 2025	50
3.2	Avril/septembre 2025	20
Total H/J		70

La date de démarrage de la mission est prévue en début avril ;

Le lieu de travail de l'expert est Alger avec des déplacements sur différentes wilayas.

6. PROFIL DE L'EXPERT

La mise en œuvre de la mission nécessitera du recrutement d'un expert international répondant au profil suivant :

« **Expert International en Aquaculture continentale** »

Catégorie de l'expert : Expert senior (> 10 ans d'expérience)

Qualifications et Compétences :

- Diplôme universitaire (Bac +5 minimum) en Aquaculture ou discipline équivalente ;
- Parfaite maîtrise de la langue française (orale et écrite), la maîtrise de l'arabe est un atout.
- Adresse à l'élaboration de rapports, manuels et documentation technique ;
- Maîtrise des outils informatiques nécessaires pour la mise en œuvre de la mission ;

Expérience générale :

- Expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine du développement de la pisciculture d'eau douce ;

Expérience spécifique :

- Au moins 03 expériences en lien avec la direction/gestion d'écloseries continentales ;
- Au moins 03 expériences dans des projets de coopération internationale pour le développement de l'aquaculture d'eau douce ;
- Une expérience préalable en Algérie sera considérée comme un atout ;

7. LANGUE DE TRAVAIL

Le français est la langue de travail de la mission. Les rapports de mission et tous les documents annexés sont rédigés en langue française.

8. AUTRE

Toute candidature devra être accompagnée d'un CV au modèle UE et d'une note méthodologique.